

SIEPEA DU PAYS DE GLANE

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : **D022-2025**

avec **0** pièce(s) jointe(s)

Date de décision : **09/10/2025**

Objet : **Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe à temps complet**

Nature : **Délibérations**

Matière : **Fonction publique - Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.**

Date de télétransmission : **10/10/2025**

Agent de transmission : **Nathalie FONTAINE**

Acte : **Délibération D022-2025 - création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe à temps complet.pdf**

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 087

Identifiant de l'acte : **087-258728674-20251009-D022-2025-DE**

Date de réception de l'acte par la Préfecture : **10/10/2025**

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf octobre, à dix-huit heures trente.

Le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle Michelle TORRÈS, sous la présidence de Madame Nathalie FONTAINE, Présidente.

Date de la convocation : 2 octobre 2025

En exercice	8
Présents	8
Votants	8
Exprimés	8
Pour	8
Contre	0

PRÉSENTS : Nathalie FONTAINE, Thierry LACHAISE, Philippe MAZIÈRE, Catherine CASIMIR, Charlotte GUÉRET, Cécile LAGRANGE, Gabrielle LAVILLARD, Mathieu MEYZE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Thierry LACHAISE

Objet : CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE À TEMPS COMPLET

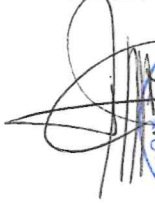
La Présidente expose qu'un agent du SIEPEA, titulaire du grade d'adjoint administratif, remplira prochainement les conditions d'avancement au grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe.

Pour procéder à sa nomination dans ce grade, il est donc proposé de créer un emploi d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} novembre 2025.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le comité syndical :

Article 1 : Approuve la création d'un emploi d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} novembre 2025.

Article 2 : Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le : 10 OCT. 2025 Publication ou Notification le : 10 OCT. 2025	Secrétaire de séance 	POUR EXTRAIT CONFORME Saint-Gence, le 10 octobre 2025 La Présidente Nathalie FONTAINE  
--	--	--